

Professeur(e) de violon (H/F)

Au sein de la Direction de la culture, le/la professeur(e) de violon assure les cours de sa discipline pour l'ensemble des élèves au sein de l'école municipale de musique.

La politique culturelle de la Ville d'Armentières repose sur l'objectif fondamental de démocratisation de l'accès à la culture.

Favoriser les pratiques artistiques occupe ainsi une place forte au sein de la collectivité.

Filière culturelle • Catégorie B • EXTERNE • Temps non complet (20 heures hebdomadaires) • Ouvert aux titulaires et contractuels • Poste à pourvoir le 1er octobre 2025

Activités principales

Enseigner la pratique du violon :

- Concevoir et mener les cours de violon auprès des élèves (enfants et/ou adultes)
- Suivre le parcours des élèves et les évaluer (en continu et/ou par examens)
- Accompagner les élèves dans des démarches de création et de production
- Proposer aux élèves des répertoires variés et adaptés

Contribuer à une dynamique culturelle transversale :

- Participer activement au développement des projets impulsés par la Direction
- Poursuivre l'essor de sa propre pratique artistique et pédagogique
- Collaborer avec les collègues enseignants autour de projets pédagogiques

Participer au développement et au rayonnement de l'école de musique :

- Veiller à la relation et à la bonne communication avec les élèves et parents d'élèves

Champs de compétences

- Maîtrise de la pédagogie de l'enseignement du violon et des langages artistiques
- Haute technique instrumentale et culture musicale étendue (ouverture aux jazz esthétiques et musiques actuelles)
- Capacité à analyser et suivre une pratique instrumentale individuelle
- Capacité à adapter son enseignement en fonction des élèves
- Connaissance de l'évolution de la discipline et des pratiques

Savoir-être

- Sens du service public
- Ouverture d'esprit et convictions culturelles
- Qualités relationnelles
- Autonomie et esprit d'initiative
- Dynamisme
- Créativité

Conditions d'exercice

- Être obligatoirement titulaire ou titulaire du concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe dans la discipline musicale concernée OU des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours correspondants (Diplôme d'Étude Musicale, Médaille d'or ou DNSPM)
- Expériences souhaitées sur des postes similaires
- Jours et horaires des enseignements à convenir en accord avec la Direction et les familles (possibilité du lundi au vendredi l'après-midi et/ou le soir et le mercredi toute la journée)

- Contrainte de pose des congés durant les vacances scolaires
- Cycle de travail hebdomadaire : 20 heures (à convenir en accord avec la Direction et les familles)

Candidater

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer avant le 15 août 2025 inclus à l'attention du service des ressources humaines.
drh@ville-armentieres.fr

Déposez votre candidature



Contact

Service des ressources humaines

3^e étage de l'Hôtel de Ville
4, place du Général de Gaulle
59280 Armentières

Horaires d'ouverture :

Le mardi, mercredi et jeudi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi, de 13h30 à 17h30

Téléphone : **03 61 76 21 20**

[Contacter le service par e-mail](#)

Professeur(e) d'accordéon (H/F)

Au sein de la Direction de la culture, le/la professeur(e) d'accordéon assure les cours de sa discipline pour l'ensemble des élèves au sein de l'école municipale de musique.

La politique culturelle de la Ville d'Armentières repose sur l'objectif fondamental de démocratisation de l'accès à la culture.

Favoriser les pratiques artistiques occupe ainsi une place forte au sein de la collectivité.

Filière culturelle • Catégorie B • EXTERNE • Temps non complet (3 heures hebdomadaires) • Ouvert aux titulaires et contractuels • Poste à pourvoir en septembre 2025

Activités principales

Enseigner la pratique de l'accordéon :

- Concevoir et mener les cours d'accordéon auprès des élèves (enfants et/ou adultes)
- Suivre le parcours des élèves et les évaluer (en continu et/ou par examens)
- Accompagner les élèves dans des démarches de création et de production
- Proposer aux élèves des répertoires variés et adaptés

Contribuer à une dynamique culturelle transversale :

- Participer activement au développement des projets impulsés par la Direction
- Poursuivre l'essor de sa propre pratique artistique et pédagogique
- Collaborer avec les collègues enseignants autour de projets pédagogiques

Participer au développement et au rayonnement de l'école de musique :

- Veiller à la relation et à la bonne communication avec les élèves et parents d'élèves

Champs de compétences

- Maîtrise de la pédagogie de l'enseignement de l'accordéon et des langages artistiques
- Haute technique instrumentale et culture musicale étendue (ouverture aux jazz esthétiques et musiques actuelles)
- Capacité à analyser et suivre une pratique instrumentale individuelle
- Capacité à adapter son enseignement en fonction des élèves
- Connaissance de l'évolution de la discipline et des pratiques

Savoir-être

- Sens du service public
- Ouverture d'esprit et convictions culturelles
- Qualités relationnelles
- Autonomie et esprit d'initiative
- Dynamisme
- Créativité

Conditions d'exercice

- Être obligatoirement statutaire ou titulaire du concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe dans la discipline musicale concernée OU des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours correspondants (Diplôme d'Étude Musicale, Médaille d'or ou DNSPM)
- Expériences souhaitées sur des postes similaires
- Jours et horaires des enseignements à convenir en accord avec la Direction et les familles (possibilité du lundi au vendredi l'après-midi et/ou le soir et le mercredi toute la journée)

- Contrainte de pose des congés durant les vacances scolaires
- Cycle de travail hebdomadaire : 3 heures (à convenir en accord avec la Direction et les familles)

Candidater

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer avant le 21 juin 2025 inclus à l'attention du service des ressources humaines.
drh@ville-armentieres.fr

Déposez votre candidature



Contact

Service des ressources humaines

3^e étage de l'Hôtel de Ville
4, place du Général de Gaulle
59280 Armentières

Horaires d'ouverture :

Le mardi, mercredi et jeudi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi, de 13h30 à 17h30

Téléphone : [03.61.76.21.20](tel:03.61.76.21.20)

[Contacter le service par e-mail](#)

Professeur(e) de clarinette

Offre n° 0059250618001759

Publiée le 18/06/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE DE ARMENTIERES

Lieu de travail : - place du Général de Gaulle - BP 20119, Armentières (Nord)

Poste à pourvoir le : 01/09/2025

Date limite de candidature : 18/07/2025

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Enseignement artistique

Grade(s) recherché(s) : Assistant d'enseignement artistique

Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

Métier(s) : [Enseignant ou enseignante artistique](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-14 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Temps de travail : Temps complet, 20h00 hebdomadaire

Descriptif de l'emploi :

Au sein de la Direction de la culture, le/la professeur(e) de clarinette assure les cours de sa discipline pour l'ensemble des élèves au sein de l'école municipale de musique.

La politique culturelle de la Ville d'Armentières repose sur l'objectif fondamental de démocratisation de l'accès à la culture.

Favoriser les pratiques artistiques occupe ainsi une place forte au sein de la collectivité.

Missions / conditions d'exercice :

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Enseigner la pratique de la clarinette :
 - Concevoir et mener les cours de clarinette auprès des élèves (enfants et/ou adultes)
 - Suivre le parcours des élèves et les évaluer (en continu et/ou par examens)
 - Accompagner les élèves dans des démarches de création et de production
 - Proposer aux élèves des répertoires variés et adaptés

- Contribuer à une dynamique culturelle transversale :
 - Participer activement au développement des projets impulsés par la Direction
 - Poursuivre l'essor de sa propre pratique artistique et pédagogique
 - Collaborer avec les collègues enseignants autour de projets pédagogiques
- Participer au développement et au rayonnement de l'école de musique :
 - Veiller à la relation et à la bonne communication avec les élèves et parents d'élèves

Profils recherchés :

CHAMPS DE COMPÉTENCES

- Maîtrise de la pédagogie de l'enseignement de la clarinette et des langages artistiques
- Haute technique instrumentale et culture musicale étendue (ouverture aux esthétiques jazz et musiques actuelles)
- Capacité à analyser et suivre une pratique instrumentale individuelle
- Capacité à adapter son enseignement en fonction des élèves
- Connaissance de l'évolution de la discipline et des pratiques

SAVOIR-ÊTRE

- Sens du service public
- Ouverture d'esprit et convictions culturelles
- Qualités relationnelles
- Autonomie et esprit d'initiative
- Dynamisme
- Créativité

CONDITIONS D'EXERCICE

- Être obligatoirement statutaire ou titulaire du concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe dans la discipline musicale concernée
OU des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours correspondants (Diplôme d'Étude Musicale, Médaille d'or ou DNSPM)
- Expériences souhaitées sur des postes similaires
- Jours et horaires des enseignements à convenir en accord avec la Direction et les familles (possibilité du lundi au vendredi l'après-midi et/ou le soir et le mercredi toute la journée)
- Disponibilité impérative le jeudi de 18h30 à 20h (présence à la classe d'orchestre)
- Contrainte de pose des congés durant les vacances scolaires
- Cycle de travail hebdomadaire : 6 heures 30 (à convenir en accord avec la Direction et les familles)

Contact et modalités de candidature

Contact : 0361762121

Informations complémentaires :

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer avant le 18 juillet 2025 inclus à l'attention du service des ressources humaines.

drh@ville-armentieres.fr

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o059250618001759-professeur-e-clarinette>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Professeur(e) de tuba

Offre n° 0059250705000032

Publiée le 05/07/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE DE ARMENTIERES

Lieu de travail : - place du Général de Gaulle - BP 20119, Armentières (Nord)

Poste à pourvoir le : 01/09/2025

Date limite de candidature : 05/08/2025

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à un nouveau besoin

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Enseignement artistique

Grade(s) recherché(s) : Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

Métier(s) : [Enseignant ou enseignante artistique](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-14 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Temps de travail : Temps non complet, 2h00 hebdomadaire

Descriptif de l'emploi :

Au sein de la Direction de la culture, le/la professeur(e) de tuba assure les cours de sa discipline pour l'ensemble des élèves au sein de l'école municipale de musique.

La politique culturelle de la Ville d'Armentières repose sur l'objectif fondamental de démocratisation de l'accès à la culture.

Favoriser les pratiques artistiques occupe ainsi une place forte au sein de la collectivité.

Missions / conditions d'exercice :

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Enseigner la pratique du tuba :
 - Concevoir et mener les cours de tuba auprès des élèves (enfants et/ou adultes)
 - Suivre le parcours des élèves et les évaluer (en continu et/ou par examens)
 - Accompagner les élèves dans des démarches de création et de production
 - Proposer aux élèves des répertoires variés et adaptés

- Contribuer à une dynamique culturelle transversale :
 - Participer activement au développement des projets impulsés par la Direction
 - Poursuivre l'essor de sa propre pratique artistique et pédagogique
 - Collaborer avec les collègues enseignants autour de projets pédagogiques
- Participer au développement et au rayonnement de l'école de musique :
 - Veiller à la relation et à la bonne communication avec les élèves et parents d'élèves

Profils recherchés :

CHAMPS DE COMPÉTENCES

- Maîtrise de la pédagogie de l'enseignement du tuba et des langages artistiques
- Haute technique instrumentale et culture musicale étendue (ouverture aux esthétiques jazz et musiques actuelles)
- Capacité à analyser et suivre une pratique instrumentale individuelle
- Capacité à adapter son enseignement en fonction des élèves
- Connaissance de l'évolution de la discipline et des pratiques

SAVOIR-ÊTRE

- Sens du service public
- Ouverture d'esprit et convictions culturelles
- Qualités relationnelles
- Autonomie et esprit d'initiative
- Dynamisme
- Créativité

CONDITIONS D'EXERCICE

- Être obligatoirement statutaire ou titulaire du concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe dans la discipline musicale concernée
OU des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours correspondants (Diplôme d'Étude Musicale, Médaille d'or ou DNSPM)
- Expériences souhaitées sur des postes similaires
- Jours et horaires des enseignements à convenir en accord avec la Direction et les familles (possibilité du lundi au vendredi l'après-midi et/ou le soir et le mercredi toute la journée)
- Disponibilité impérative le jeudi de 18h30 à 20h (présence à la classe d'orchestre)
- Contrainte de pose des congés durant les vacances scolaires
- Cycle de travail hebdomadaire : 2 heures (à convenir en accord avec la Direction et les familles)

Contact et modalités de candidature

Contact : 0361762121

Informations complémentaires :

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer avant le 5 août 2025 inclus à l'attention du service des ressources humaines.

drh@ville-armentieres.fr

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o059250705000032-professeur-e-tuba>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Professeur(e) d'alto

Offre n° 0059250705000034

Publiée le 05/07/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE DE ARMENTIERES

Lieu de travail : - place du Général de Gaulle - BP 20119, Armentières (Nord)

Poste à pourvoir le : 01/09/2025

Date limite de candidature : 05/08/2025

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Enseignement artistique

Grade(s) recherché(s) : Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

Métier(s) : [Enseignant ou enseignante artistique](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-14 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Temps de travail : Temps non complet, 4h30 hebdomadaire

Descriptif de l'emploi :

Au sein de la Direction de la culture, le/la professeur(e) d'alto assure les cours de sa discipline pour l'ensemble des élèves au sein de l'école municipale de musique.

La politique culturelle de la Ville d'Armentières repose sur l'objectif fondamental de démocratisation de l'accès à la culture.

Favoriser les pratiques artistiques occupe ainsi une place forte au sein de la collectivité.

Missions / conditions d'exercice :

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Enseigner la pratique de l'alto :
 - Concevoir et mener les cours d'alto auprès des élèves (enfants et/ou adultes)
 - Suivre le parcours des élèves et les évaluer (en continu et/ou par examens)
 - Accompagner les élèves dans des démarches de création et de production
 - Proposer aux élèves des répertoires variés et adaptés

- Contribuer à une dynamique culturelle transversale :
 - Participer activement au développement des projets impulsés par la Direction
 - Poursuivre l'essor de sa propre pratique artistique et pédagogique
 - Collaborer avec les collègues enseignants autour de projets pédagogiques
- Participer au développement et au rayonnement de l'école de musique :
 - Veiller à la relation et à la bonne communication avec les élèves et parents d'élèves

Profils recherchés :

CHAMPS DE COMPÉTENCES

- Maîtrise de la pédagogie de l'enseignement de l'alto et des langages artistiques
- Haute technique instrumentale et culture musicale étendue (ouverture aux esthétiques jazz et musiques actuelles)
- Capacité à analyser et suivre une pratique instrumentale individuelle
- Capacité à adapter son enseignement en fonction des élèves
- Connaissance de l'évolution de la discipline et des pratiques

SAVOIR-ÊTRE

- Sens du service public
- Ouverture d'esprit et convictions culturelles
- Qualités relationnelles
- Autonomie et esprit d'initiative
- Dynamisme
- Créativité

CONDITIONS D'EXERCICE

- Être obligatoirement statutaire ou titulaire du concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe dans la discipline musicale concernée
OU des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours correspondants (Diplôme d'Étude Musicale, Médaille d'or ou DNSPM)
- Expériences souhaitées sur des postes similaires
- Jours et horaires des enseignements à convenir en accord avec la Direction et les familles (possibilité du lundi au vendredi l'après-midi et/ou le soir et le mercredi toute la journée)
- Disponibilité impérative le jeudi de 18h30 à 20h (présence à la classe d'orchestre)
- Contrainte de pose des congés durant les vacances scolaires
- Cycle de travail hebdomadaire : 4 heures 30 (à convenir en accord avec la Direction et les familles)

Contact et modalités de candidature

Contact : 0361762121

Informations complémentaires :

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer avant le 5 août 2025 inclus à l'attention du service des ressources humaines.

drh@ville-armentieres.fr

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o059250705000034-professeur-e-alto>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.